

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2005

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Monsieur Maury rappelle qu'il avait été mandaté pour rédiger la délibération concernant la réhabilitation de la Poste et donne lecture de cette délibération : « Prenant acte que la direction de la Poste (dans le cadre de la mise en application du contrat de plan 2003-2007 signé le 13 janvier 2004 entre la Poste et l'Etat, et dont l'objectif est la « rentabilité durable ») met en place un plan de restructuration de la présence postale de plein droit visant la réduction d'emplois et la suppression massive de bureaux de postes, le Conseil Municipal demande le maintien de tous les bureaux de Poste de plein droit ainsi que leur statut de service public ». Après cette mise au point, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Plan Local de l'Habitat (PLH).

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local de l'Habitat est un projet inscrit au Contrat de Terroir du Pays du Volvestre (1ère tranche), sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le diagnostic- les enjeux du PLH ont été adoptés en 2003 par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire rappelle les quatre enjeux pour notre territoire :

- Permettre à tous de se loger sur le Volvestre, Equilibrer l'offre d'habitat sur le territoire, Diversifier l'offre de logements et assurer la mixité.
- Améliorer le logement des populations en situation précaire et lutter contre les exclusions.
- Préserver les atouts du territoire, Développer l'identité Volvestre.
- Assurer le suivi et la mise en œuvre du PLH.

Le programme d'actions, troisième et dernière étape, a été approuvé par le Conseil communautaire le 15 décembre 2004.

Monsieur Bros expose précisément le contenu de ce PLH.

Les conseils municipaux des communes membres sont invités à délibérer à leur tour.

Après délibération, les conseillers municipaux se prononcent unanimement en faveur du PLH.

2. Achat de terrain chemin des Vignes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Ferré Gilbert a accepté de céder à la commune une partie de la parcelle section B n° 3700 (ex parcelle n° 1684 p) nécessaire à l'élargissement du chemin des Vignes.

Ce terrain de 524 m² sera acheté au prix de 10 € le m².

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et sollicite l'autorisation de signer l'acte authentique.

Adopté à l'unanimité.

3. Achat de terrains chemin de Balas.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élargissement du chemin de Balas, des acquisitions foncières sont nécessaires. Des autorisations de prise de possession anticipée avaient été demandées afin de pouvoir commencer les travaux sans attendre la régularisation administrative.

Monsieur le Maire indique que le prix d'achat est de 10 € le m².

Monsieur le Maire rappelle que si les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les acquisitions foncières restent de la compétence de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les actes d'achat avec les propriétaires cités ci-après.

PROPRIETAIRES CHEMIN DE BALAS					
Section G					
Propriétaires	N° parcelle	surfaces	Propriétaires	N° parcelle	surfaces
BIAGI Christian	563	16	RASPAUD Jean-Claude	1544	129
BIAGI Christian	982	47	RASPAUD Jean-Claude	1900	104
BIAGI Christian	1061	13	RASPAUD Patricia	1301	190
BORDES Didier	1648	202	RASPAUD Paul	1870p	223
BORDES Didier	1651	43	RASPAUD Paul	472	27
BRUNEAU Didier	1690	73	RASPAUD Paul	473	146
BRUNEAU Didier	1695	111	RASPAUD Paul	474	28
BRUNED Michel	654	131	RASPAUD Paul	1904p	149
CAMPOURCI Jean	587	170	RASPAUD Paul	576	112
DESCUNS Marie-Claude	1605	84	RASPAUD Paul	706	212
DUMONT Eric	1649	27	RASPAUD Paul	1902	2
ESPAGNE Olivier - MARTIN Sandrine	1500	106	RAYNAUD Gérard	1265	133
EYCHENNE Marie	485	78	ROMANO Nathalie	1804	183
GREGOIRE Joseph GREGOIRE Marie GREGOIRE Gaston	1172	15	SALVADOR Michel	948	180
GREGOIRE Joseph GREGOIRE Marie GREGOIRE Gaston	1846	177	SAU Marie	981	209
LACOMBE Yves	730	8	SCI Les Vignes	932	19
LACOMBE Yves et Claude	731	31	SCI Les Vignes	933	21
LACOMBE Yves et Claude	734	42	SCI Les Vignes	1490	15
LACOMBE Yves et Claude	735	64	SCI Les Vignes	1672	10
LACOMBE Yves et Claude	738	107	SCI Padovan	963	9
LESPINE Marcelle	471	6	SCOTTA Cyril	1532	179
MAMY Pascal - LUCE Danielle	1801	13	SEGALA Bernard	1302	184
MARTIN Elie	894	150	SENGES Huguette	1866	232
MARTY Renée	1673	8	SENGES Huguette	1868	22
MELLIERE Nicole	649	61	SIMIONI Hubert	1936	122
MOREL Laura	467	126	SOULERES Jean-Paul	1803	38
MOREL Laura	468	38	TALBI Abdeslam	1017	205
PELLEGRIN Emile et Alain	1701	62	TALBI Abdeslam	1018	199
PELLEGRIN Emile et Alain	1702	46	TLEMSANI Djammel -HEBAL Myriam	1533	205
PIZZOLATO Emile	1686	102	VIDEAU Serge	1608	186
PONS Olivier	937	8	WIROTH Patrick	1934	8
PONS Olivier	971	8	WIROTH Patrick	1935	20
RASPAUD Jean-Claude	1903	2	TOTAL (en m²)		5 876

Adopté à l'unanimité.

4. Lancement d'une enquête publique.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique doit être réalisée afin d'intégrer des parcelles privées de la commune dans le domaine public.

	Noms	N° parcelles	descriptions
1	avenue/cité Pierre Marty	F 1323 - 1324 - 971	Elargissement du chemin
2	chemin de la barre	B 3616 -3331	Elargissement de voie
3	chemin de l'industrie	G 1792-1790-1772-1774-1776-1778-1782-1784-1786-1788-1770-1633-1635-1637	Elargissement de voie
4	Voie du chemin de Nauze au collège	B2706-3248-3259	Voie d'accès à l'arrière du collège pour véhicules de secours
5	Portail stade A. Prévost	B 3481	Parcelle nécessaire à l'installation d'un portail
6	ZI de Naudon	F 1395 - 1399 - 1402	Voies du lotissement industriel communal

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer cette enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

5. Attribution du marché de travaux : giratoire de la Tuilerie.

Monsieur Contreras explique que deux critères ont présidé au choix de l'entreprise : la valeur technique puis le prix. Ainsi l'entreprise la mieux disante est TP Carbone ; son offre de prix de 102 530 € HT est supérieure de 2.90 % à l'estimation de la DDE.

Monsieur Contreras indique que c'est l'entreprise Jean Lefèvre qui réalisera les travaux de chaussée du Conseil Général.

Monsieur Bénac se félicite des critères retenus qui valorisent le critère valeur technique visant à garantir une meilleure organisation du chantier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

6. Demande d'aide financière pour le fonctionnement du RASED.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour les dépenses de fonctionnement 2005 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés du secteur de Carbone.

Monsieur le Maire précise que cette structure accueille aussi des enfants non carbonnais.

Adopté à l'unanimité.

7. Participation au Raccordement à l'Egout (PRE).

La mise en œuvre de la PRE permet de faire participer financièrement le pétitionnaire aux travaux d'installation du réseau.

Cette participation est établie en estimant 80 % du coût d'une station d'épuration individuelle qu'aurait nécessité l'opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la PRE à Monsieur BILLERES Gérard qui va réaliser trois petits appartements. Une participation à hauteur de 80% du montant de l'installation peut être exigée.

Monsieur le Maire indique que le montant de l'installation est de 4001.03 € HT soit une PRE de 3200.82 €.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération particulière sera prise chaque fois en fonction du projet.

Adopté à l'unanimité.

8. Ouverture de postes suite à avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, les agents titulaires peuvent émettre des vœux concernant leur affectation, leur déroulement de carrière, leur formation, leurs conditions de travail.

Monsieur Maury rappelle que cette démarche répond à des règles de capacité, de technicité mais aussi d'ancienneté dans le grade et de maintien des équilibres hiérarchiques. Toutefois Monsieur Maury souligne que le critère fondamental est que la commission du personnel ne se prononce qu'après avis motivé des supérieurs hiérarchiques.

Faisant suite à l'examen de ces vœux pour l'année 2004 par la commission du personnel, Monsieur Maury propose l'ouverture des postes suivants, au titre des avancements de grades :

- 1 poste d'agent technique à temps complet
- 1 poste d'agent technique principal à temps complet
- 2 postes d'agent technique qualifié à temps complet
- 1 poste de chef de garage principal à temps complet

Madame Delettre demande si certains vœux ont été refusés.

Monsieur Maury répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ouvrir ces postes.

Adopté à l'unanimité.

9. Trésorerie de Carbonne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des derniers développements sur la demande de « relogement » de la Trésorerie de Carbonne.

Monsieur le Maire rappelle que les trésoreries de Rieux et de Montesquieu sont amenées à disparaître ; dans cette perspective la Communauté de Communes avait pensé pouvoir reloger ce service public dans les locaux de l'hôtel de Communauté ; toutefois un besoin d'espace à moyen terme ne permet plus d'accéder à cette demande.

Monsieur le Maire souligne que si la Communauté de Communes confirme qu'elle ne veut pas la Trésorerie, Carbonne se propose que la commune « reloge » la Trésorerie dans le bâtiment prochainement libéré par Emmaüs.

Madame Levasseur demande s'il y aura un logement de fonction.

Monsieur le Maire répond que ce n'est plus au goût du jour.

Madame Levasseur souligne le volume conséquent des archives dont il faudra tenir compte.

Monsieur le Maire répond qu'un technicien du Trésor ainsi que Mme Stankiewicz sont satisfaits par le site proposé.

Madame Levasseur rappelle que le personnel de la Trésorerie travaille dans des conditions difficiles et que cela amène à réfléchir sur le planning des travaux.

Monsieur le Maire indique que si le Conseil Municipal est d'accord et si l'architecte désigné confirme que les besoins peuvent être satisfaits alors la Trésorerie pourra être « relogée » par la mairie.

Monsieur Bénac souligne qu'il est favorable à ce regroupement et souhaite que l'on trouve les volumes nécessaires à cette installation. Toutefois Monsieur Bénac pense que la Poste est un problème plus aigu car son emplacement en centre ville n'est pas adapté.

Monsieur le Maire rappelle que la Poste a investi dans ce bâtiment.

Madame Libérati se félicite de ce choix quant au futur local de la Trésorerie ; en effet cela va permettre de faire perdurer un mouvement de population vers le bas de la ville. Quant à la Poste on peut penser que beaucoup de personnes âgées pourront aller à la Poste et à la Perception.

Monsieur Vignes ajoute que si le tri postal ne se fait plus en ville, le problème de circulation lié au camion sera réglé.

Monsieur Turrel pense que le bâtiment d'Emmaüs est un emplacement judicieux car il permettra de traiter l'esthétique de la descente vers la Garonne.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes en plus dans le périmètre de l'église.

Le Conseil Municipal se prononce unanimement en faveur de l'accueil de la Trésorerie dans le local d'Emmaüs.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.

* Missions d'étude technique et de conception pour la réalisation de la maison de gardien sur le site de la crèche.

Mission de conception conclue avec la SCP Balas pour un montant de 6393 € HT.

Mission technique conclue avec Laumond Faure Sud Ingenierie pour un montant de 2850 € HT.

10. Fête de la Musique

Avant d'aborder la demande faite par Ali Bénarfa à propos de la fête de la musique, Mme Bouffartigue rappelle ce qui a présidé au lancement de cette fête le 21 juin 1982 : « la musique partout et le concert nulle part ». Il ne s'agit pas de proposer des concerts mais bien de proposer à tous ceux qui le désirent de descendre dans la rue avec leur instrument quitte bien sûr à ce que ce soit un brin organisé. Nous avons à Carbonne diverses occasions d'assister à des concerts : 31 Notes d'Été, Jazz sur son 31, opérations programmées par le Conseil Général. D'autres manifestations musicales sont également organisées par des associations ou par le Service Culturel tout au long de l'année.

Pour conserver et retrouver l'esprit de cette fête tel qu'il était, la commission pense que la fête de la Musique pourrait, comme le fait dans un autre domaine la manifestation « Exp'osons », permettre à des musiciens, chanteurs ... de Carbonne et des environs, amateurs ou professionnels, de se produire et au public de les découvrir en toute simplicité et convivialité.

Nous avons la chance d'avoir sur Carbonne suffisamment d'artistes prêts à se produire pour peu qu'on les sollicite.

En ce qui concerne la demande proprement dite et parvenue en Mairie il y a 8 jours, il s'agit d'une participation financière de la commune à hauteur de 2700€ pour la programmation de deux groupes dont les cachets s'élèvent à 4600€.

Au delà du contenu du projet présenté qui ne nous paraît pas correspondre à l'esprit de cette fête, nous regrettons qu'une telle demande soit formulée après le vote du budget sans concertation préalable avec la Mairie quant à l'opportunité et à la faisabilité d'une telle

opération. D'autant que la mise en œuvre du budget 2005 nous contraint par la diminution de la DGF à encore plus de vigilance.

Enfin Mme Bouffartigue rappelle qu'une somme de 1500€ prélevée sur le budget du Service Culturel a été prévue et inscrite au budget 2005 pour la Fête de la Musique comme cela avait déjà été fait en 2004.

Madame Delettre souligne que l'expérience confirme que ce que nous vivons à Carbonne est à contre courant de ce qui a été initié. C'est un hors sujet global. Chaque année la fête de la musique a un thème, or à aucun moment ces thèmes n'ont été mis en évidence.

De plus Madame Delettre estime qu'après la rigueur budgétaire qui a été menée dans le cadre de la discussion budgétaire, la demande n'est pas acceptable.

Monsieur Bros estime qu'il y a un esprit de la fête de la musique que ces personnes trahissent en la faisant un autre jour. Il faut privilégier la spontanéité et revenir à l'esprit initial.

Monsieur Turrel regrette le raccourci simpliste qui est fait et rappelle que lorsque la fête de la musique a été organisée le 21 juin il n'y avait personne. De plus c'est dans le cadre du contrat éducatif local qu'il été décidé d'organiser cette manifestation le samedi ; cela a permis d'accueillir 1000 à 1500 personnes ces trois dernières années.

Monsieur Turrel comprend « les belles idées » mais il y a aussi la réalité.

Monsieur Turrel rappelle que le financement des collectivités est important car $\frac{3}{4}$ des concerts sont financés par les collectivités publiques.

Madame Bouffartigue estime qu'il faut une « spontanéité organisée », il faut créer une organisation autour des gens qui se manifestent.

Mme Bouffartigue rappelle la position de la commission Culture telle qu'elle a été portée à la connaissance de tous dans l'Inter Info de juillet 2004 : « Au vu de la manifestation « Fiesta de la Musica » qui s'est déroulée le 26 juin dernier, la commission pense qu'il faut avant tout donner aux organisateurs les moyens de reconduire chaque année cette opération par l'obtention d'une subvention spécifique, à inscrire dans le budget sur les bases financières de l'année 2004.

Si l'Ecole de Musique et la MJC ont la possibilité, rien ne les y oblige, de faire également des animations le 21 elles seront également à prévoir dans le budget prévisionnel. La Commission est prête à défendre une éventuelle demande de subvention. »

Madame Lasseur au vu du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu n'est pas favorable à une augmentation du budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à une augmentation du budget de 1200 €.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité contre une augmentation du budget consacré à la fête de la musique (6 abstentions : Sénat, Marchet, Tempesta, Libérati, Turrel et Barrau).

11. Dépenses d'investissement : budget communal

Afin de pouvoir réaliser les dépenses votées en 2004 mais non encore engagées, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de celles prévues dans les budgets 2004.

Adopté à l'unanimité.

12. Rectifications imputations section investissement : BP 2005

Suite à une mauvaise saisie au niveau du BP 2005, il faut lire :

- chapitre 45 : 61 600 Euros
- chapitre 21 : 39 503 Euros
- chapitre 19 : 152 649 Euros

Ces écritures permettent l'équilibre financier entre les sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2005 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **31 MARS 2005**.

Séance levée à 23h.